

CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE de BAZOILLES-SUR-MEUSE
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 15 JUIN 2023

Présents : MM. CHACON José – CLAUDE Fabien – FERY Jean-Paul - KOZAREVIC Zoran - METZGER Olivier - MULLER Michel - ORY Bruno - RAGUE Alain - TOUSSAINT Jean-Christophe
Mmes BABIC Lorraine – ETIENNE Annick - PERREY Peggy - RENAUT Delphine

Excusés : M. LARBAOUI Julien donne pouvoir à M. MULLER Michel

Le conseil nomme M. METZGER Olivier pour être secrétaire de séance.
Approbation du dernier compte-rendu à l'unanimité.

ADHESION COLLECTIVITES AU SYNDICAT DES EAUX DE LA MANOISE

M. le Maire soumet au conseil municipal la délibération du syndicat des eaux de la Manoise en date du 13 avril 2023 relatif à l'adhésion des communes de Lafauche, Harréville-les-Chanteurs à compter du 1^{er} janvier 2024 et la commune de Vesaignes-sous-Lafauche au 1^{er} janvier 2025.
Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces adhésions.

CONVENTION CCOV POUR INSTRUCTION DROIT DE PREEMPTION

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition de convention entre la Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien et la commune relative à l'instruction des déclarations d'intention d'aliéner d'un bien soumis à un droit de préemption. La CCOV met à disposition un prologiciel permettant la saisie et la télétransmission des demandes. Cette convention fixe les modalités de mise à disposition et précise la répartition des tâches qui incombent à chaque partie. Elle est sans incidence financière. Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte et donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante.

CONVENTION AVEC EPHAD SAINT SIMON POUR REPAS CLSH

M. le Maire soumet au conseil municipal une proposition de convention entre la commune et l'EPHAD Saint Simon de Liffol-le-Grand pour la fourniture des repas du CLSH durant le mois d'août 2023.

Il faudra aller chaque jour chercher les repas (entrée, plat chaud et accompagnement) pour un tarif de 4,50 €. A charge de la commune de prendre en sus, le fromage et/ou le dessert.

Après délibération, le conseil municipal valide la convention proposée et donne pouvoir à M. le Maire pour la signer.

CREATION REGIE D'AVANCE POUR CLSH

M. le Maire soumet au conseil municipal la possibilité de créer une régie d'avance pour le CLSH permettant ainsi au directeur de posséder une carte bancaire. En effet, certains achats ou activités ne pourront pas être payés en direct par la commune, c'est pourquoi, la régie d'avance est la solution.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une régie d'avance pour le CLSH, fonctionnant du durant les vacances scolaires. Cette régie paiera les dépenses de petites fournitures, entrées parcs d'attraction, alimentation, ...

Un compte de dépôt de fonds est ouvert auprès de la trésorerie de Neufchâteau. M. MATHERON Yoann est nommé régisseur titulaire et Dany WATERNAUX, régisseur suppléant. Le montant maximum de l'avance sera de 5.000 €.

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de 110 € pour ce maniement des fonds.

PAIEMENT HEURES COMPLEMENTAIRES ADJOINT TECHNIQUE ECOLE ET MODIFICATION DU CONTRAT

M. le Maire soumet au conseil municipal les heures réalisées par Mme WATERNAUX Dany, adjoint technique à l'école pour le ménage du soir. Entre septembre 2022 et mai 2023, elle a réalisé 118 h complémentaire (ménage durant les vacances non prévus et plus de ménage durant l'hiver).

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité mandate M. le Maire pour lui payer les 118 h réalisées.

Sur une base de 2 h / jour durant les 36 semaines d'école, soit 7 h / semaine annualisé, le nombre d'heures est insuffisant. Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal décide qu'à compter du 8 septembre 2023, un poste d'adjoint technique, à temps non complet pour 9 h / semaine sera ouvert, sur un emploi permanent (actuellement accroissement temporaire d'activités) selon la grille des adjoints techniques et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents relatifs.

AVENANT ARCHITECTE POUR RENOVATION THERMIQUE ECOLE

M. le Maire soumet au conseil l'avenant de M. JL GERARD et FLUID CONCEPT pour la maîtrise d'œuvre des travaux de rénovation thermique de l'école. Les travaux étaient basés sur une estimation de 180.000 €. Le marché de travaux après consultation s'élève à 266.200 €. Leur taux d'honoraire est de 9,5 %, partagé à 60 % pour JL GERARD et 40 % pour FLUID CONCEPT.

Après délibération, le conseil municipal à la majorité (1 abstention), valide cet avenant et donne pouvoir à M. le Maire pour le signer.

COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT SOUS LA VILLE

M. le Maire soumet au conseil les résultats comptables de 2022 pour le lotissement sous la Ville. En effet, ayant des écritures en 2022, le conseil municipal doit voter un Compte Financier Unique (CFU). Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité les résultats suivants (M. le Maire ne vote pas) :

En Fonctionnant dépenses et recettes 2022 : 3.619,04 €

En Investissement dépenses et recettes 2022 : 1.800 €

PAIEMENT TRAVAUX DE RENOVATION DU DOJO

M. le Maire présente au conseil les travaux réalisés à la salle de judo, rue de l'Abreuvoir. Des subventions de l'Agence Nationale du Sport ont été allouées à hauteur de 80 %. Cette opération a été prise en charge par le Judo Club de Greux soutenu par la Fédération Française de Judo. Le coût de 20 % revenant à la commune est de 12.950 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, donne pouvoir à M. le Maire pour mandater la somme à l'Association du Judo Club de Greux qui a été « porteur » du projet. Les crédits sont ouverts au cp 1326.

DEVIS PERREY FRERES POUR ENGAZONNEMENT RUE DE LA CROISETTE

Après avoir fait part au conseil que les travaux de voirie rue de la Croisette sont terminés depuis le 31 mai 2023, M. le Maire soumet au conseil la proposition PERREY FRERES pour l'engazonnement et l'implantation de massifs d'arbustes, entre les places de parking, tout le long de la rue de la Croisette. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis proposé pour la somme de 11.129,20 € HT. Les travaux se feront à l'automne.

CIMETIERE

Création Ossuaire :

M. le Maire présente au conseil la proposition de l'Ets DEXEMPLE pour la réalisation d'un ossuaire (2 caveaux superposés + pose d'un monument « Ossuaire »). Le coût est de 3.333,33 € HT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis.

Reprise concession en état d'abandon :

M. le Maire soumet au conseil le plan du cimetière et les endroits où des panneaux « état d'abandon » pour la reprise des concessions ont été apposés sous l'ancien conseil. Le temps réglementaire étant écoulé, le conseil municipal à l'unanimité, valide la reprise de ces concessions et donne pouvoir à M. le Maire pour entreprendre toutes les démarches nécessaires aux travaux d'évacuation.

Pour cela, il est proposé un devis par l'Ets DEXEMPLE pour effectuer ces travaux. Sur une base de 30 emplacements le coût est de 12.000 €.

Le conseil municipal valide également une nouvelle procédure de reprise des concessions constatées récemment en état d'abandon. Les avis seront affichés en mairie et sur les emplacements à reprendre.

Modification de la durée des concessions au cimetière

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de retirer la possibilité de « louer » une concession perpétuelle. Les concessions pourront être allouées pour une période de 30 ans ou 50 ans.

Divers :

- Bar ambulant : M. le Maire informe le conseil de la proposition pour la venue d'un bar ambulant « la petite Gaule ». Il viendra tous les jeudis soir des semaines impaires.
- Passage de la Route des Vacances le 1^{er} juillet : M. le Maire informe le conseil municipal que le passage des voitures anciennes dite « Route des Vacances » est prévu samedi 1^{er} juillet 2023. Une halte place des Marronniers sera organisée.
- Festivités du 14 juillet : M. le Maire indique au conseil que le feu d'artifice pour le 14 juillet a été commandé à l'Ets PREVOT de SARREY (52) pour la somme de 3.080,20 € TTC. Les structures gonflables ont été également prévues pour les petits et grands. Une réunion avec les associations sera organisée pour définir les rôles de chacun.

Pour éviter le stockage des explosifs, il est décidé d'aller chercher le feu d'artifice chez le fournisseur la veille.
- Chemin de randonnée : M. le Maire informe le conseil que les panneaux d'informations pour le sentier de randonnée seront réalisés par l'ONF. Le balisage du sentier sera réalisé par le Club Vosgien assisté du Conseil des Jeunes.
- Visite du parlement européen avec le Conseil des jeunes : M. le Maire fait part au conseil de la visite du parlement européen aux élus du CMJ, le 5 juillet 2023. Les enfants accompagnés par quelques conseillers municipaux partiront par le train de Neufchâteau le matin, visiteront le parlement en début d'après-midi et retour le soir par le train.
- Travaux Ecole : M. le Maire fait part au conseil des première réunions de chantier pour la rénovation thermique et l'extension de l'école. Les travaux débiteront le 10 juillet 2023. La rénovation devra être réalisée durant les vacances scolaires d'été.

Séance levée à 22 heures 30.

Fait à Bazoilles sur Meuse, le 20 juin 2023.

Le Maire,
Bruno ORY

